



TARIFS CLUBS - SAISON 2024 - Cyclo Club de Carnac

Lieu dit Coet A Tous - 56340 CARNAC

☎ : 02 97 56 87 72 📞 : 06 88 34 85 12 - E-mail : cyclo-carnac@ffvelo.fr

CHOISISSEZ VOTRE FORMULE VELO * Entourer votre choix ci-dessous				
BALADE sans certificat Médical	RANDO Certificat Médical Cyclo		SPORT Certificat Médical compétition	
CHOISISSEZ VOTRE FORMULE BRAQUET →	PETIT BRAQUET	TOTAL	GRAND BRAQUET	TOTAL
NOM / PRENOM	1 ^{er} ADULTE ->	57 €	1 ^{er} ADULTE ->	107 €
	FAMILLE	41 €	FAMILLE	91 €
	2 ^{er} ADULTE		2 ^{er} ADULTE	
	(18 à 25 ans)	41 €	(18 à 25 ans)	91 €
DATE et LIEU de NAISSANCE				
N° TELEPHONE				
ADRESSE				
E-MAIL				
DROIT à L'IMAGE	OUI / NON			

Nous vous rappelons que les licences sont payables à l'issue de l'assemblée générale de décembre et au plus tard le **15 janvier 2024**. **Toute licence prise après cette date sera majorée de 2€** afin de couvrir les frais engendrés par une transaction individuelle. A l'aide de la tarification ci-dessus vous pouvez établir votre chèque à l'ordre du **Cyclo Club Carnac**.

Conformément à la loi par la présente nous vous informons de l'existence d'un contrat protégeant votre intégrité physique. Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

- PREMIERE LICENCE OU LICENCE CHEF DE FAMILLE**
- RENOUVELLEMENT - VELO BALADE** - Pas de Certificat médical et pas de Questionnaire Santé.
- RENOUVELLEMENT - VELO RANDO** - Certificat médical (cyclotourisme) valable 5 ans + Questionnaire Santé à conserver.

* Pour une licence en formule **Vélo Rando** : Les certificats médicaux datant de l'année **2018 ne sont plus valables**. Vous devrez donc demander à votre adhérent de vous fournir un nouveau certificat de moins de 12 mois.

- RENOUVELLEMENT - VELO SPORT** - Certificat médical (cyclo sportive en compétition) à renouveler tous les 3 ans.

* Pour une licence en formule **Vélo Sport** : Les certificats médicaux datant de l'année **2020 ne sont plus valables**. Vous devrez donc demander à votre adhérent de vous fournir un nouveau certificat de moins de 12 mois.

- J'atteste sur l'honneur avoir répondu par la négative à toutes les rubriques du (QS) questionnaire de santé que j'ai imprimé sur le site où récupéré auprès du Club et je reconnais expressément que les réponses apportées relèvent de ma responsabilité exclusive. (Document à conserver personnellement)*

Je m'engage à respecter le code de la route, les statuts et règlement intérieur du club et de porter le maillot du Club.

J'ai pris connaissance de la notice d'information des assurances AXA sur le site du club via la FFCT

A, le

Signature